



Réunion du 3 Août 2017

Présents : MM. BLANCHON- DUBOISSET- CHAMBON- CLOAREC- DEBOUDARD- LENOBLE - MOUILLET- MOURLON- POUCHOL- SENETAIRE-

Absents : MM. BACONNET (pouvoir à Mr BLANCHON)- BARRIERE (pouvoir à Mr CLOAREC)- COTTET.

Date de convocation : 27/07/2017

L'an deux mil dix-sept, le trois Août, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni à 20h00 en la salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Mr François BLANCHON, Maire de Charensat.

Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Pas de remarque sur le compte-rendu du 22-06 et du 30-06-2017 qui sont approuvés par 9 voix pour et 3 absentions.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

- Achat des terrains délimitant les périmètres des captages d'eau : Mr le Maire fait part du devis du cabinet Bisio et Associés pour la délimitation et la division cadastrale des parcelles des périmètres de captages immédiats suivants :

* captage de la Chèvre (parcelle C 979) : 760 € HT

* captage de Chancelade (parcelles D 1439-1440-1470) : 1 400 € HT

* captage des Sanciaux (parcelles E 151-118-119-169-170-1409-1414-1415-1416-1418) : 1 500 € HT

* captage de Chabassière (parcelles B 1674-1675-1679) : 955 € HT

soit un total de : **4 615 € HT** et 5 538 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Une réunion aura lieu le 9 septembre 2017 à 9h00 avec les propriétaires pour finaliser cette opération.

- Renouvellement de la convention « assistance Retraites CNRACL » pour 3 ans (2018-2020), pour un montant de 100 €/an. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service retraites et autorise Mr le Maire à signer la convention du Centre de Gestion.

- Aménagement de places de parking et signalisation : Mr le Maire rappelle les dossiers d'aménagement pour lesquels des subventions ont été obtenues (DETR et amendes de police) et fait part des devis suivants :

* Sivom Auzances Bellegarde : Aménagement de 12 places de parking aux abords de la maison de retraite : 10 596,20 € HT.

* Avomarq Sarl : réalisation d'un chemin en résine, et passages piétons : 7 607,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ces deux devis d'un montant total de : 18 203,20 € HT.

Monsieur le Maire propose d'interroger le Conseil Départemental pour une prise en charge partielle de ces travaux ou une partie de la signalisation verticale car cela concerne une route départementale.

- Opération COCON 63 : L'opération COCON 63 permet d'isoler les combles perdus des bâtiments publics. Afin de respecter la procédure et valider notre engagement, il convient d'adhérer à un groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus et des rampants et de renseigner les bâtiments inscrits (école) sur l'acte constitutif. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes.

- Demande de Mr et Mme DESCAMPS : Ils souhaitent acquérir la maison communale qu'ils louent depuis 2004. Après délibération et étude des frais engagés pour l'achat et la réparation de cette maison, le Conseil Municipal :

* accepte de vendre cette maison à Mr et Mme DESCAMPS Michel

* décide de leur faire une offre d'achat à 90 000,00 € hors frais de notaire.

Mr le Maire explique qu'un bornage a été demandé par Me DUCROS pour le terrain communal jouxtant cette propriété et sa maison, ainsi qu'un devis pour un assainissement individuel et qu'il serait nécessaire de réaliser les travaux avant de passer la vente.

- Indemnité de conseil Mr FERRANDIZ : Mr le Percepteur quitte ses fonctions au 01-08-2017 et demande le versement de ses indemnités de conseil pour cette période : 275,42 € net. Accord.

- Courrier de Me LENOBLE Marie-Josée qui demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 Décembre 2017 pour l'emploi d'adjoint technique qu'elle occupe au sein de la mairie. Le Conseil Municipal prend acte de sa demande.

- Lecture du courrier de Me ESPAGNOL adressé à Mme Loriane BASCOBERT pour une ultime proposition de rachat de terrain à la Gorce, pour un montant de 2€/m² frais de bornage et notaire compris. A ce jour, Mme BASCOBERT n'a pas donné de réponse.

- Motion de soutien adoptée par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de France portant sur la réforme de la carte judiciaire des Cours d'Appel : le Conseil Municipal approuve cette motion.

- Achats de vêtements professionnels pour le garde-champêtre : Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une chemisette et des chaussures pour renouveler les vêtements du garde-champêtre. Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces achats.

- Demande du Club de foot : Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le nouveau Président du Club de foot (Yvon CLOAREC) qui lui a fait part des demandes suivantes :

* Achat de deux abris de touche pour les dirigeants (environ 700 € l'un) : accord à l'unanimité pour cet achat avant la reprise de l'activité, voir si possibilité de subvention de la Ligue de Foot ou du District.

* Reprise de la pelouse : Dans l'immédiat, essayer d'apporter de la terre végétale et cylindrer.

* Eclairage de l'autre moitié du terrain : demander un devis pour savoir le coût de ces travaux.

- Carte communale : Mr le Maire explique à Mme LENOBLE que Me MANIERE, en charge de l'élaboration de la carte communale, n'a pu la recevoir lors de la précédente réunion car elle était en arrêt maladie suite à une blessure du tendon d'Achille. Mais, dès son retour, un rendez-vous ou un contact téléphonique pourront être programmés.

- Travaux monuments aux Morts : Voir avec Mme BESSON Sylvie pour sa commande de plaques- Voir pour déposer le dossier de subvention avec un seul devis.

- Ancienne maison PEINY : voir avec l'agence immobilière pour leur demander d'intervenir auprès des propriétaires pour nettoyer les abords du bâtiment.

- Cabinet médical : Prévoir le nettoyage, la peinture des fenêtres et la pose de ventilations dans le bâtiment.

- Terrain à Fournol : Mr POUCHOL se propose de rencontrer les ayant-droits concernés par l'échange de terrain pour contourner le terrain devant la maison de Mr et Mme HENDRIKS.

- Container à verres : Voir pour changer le container situé vers chez Déboudard car il est en très mauvais état.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Les Membres,